



MAI Atlantique

Des pêcheurs, des conchyliculteurs et des régions s'impliquent dans la mise en place d'un réseau cohérent d'Aires Marines Protégées.

La Stratégie nationale pour la Création et la Gestion des Aires Marines Protégées (SCGAMP)

Priorités concernant la façade Atlantique

- > **Conforter les actions initiées**
- > mise en place concrète d'un cadre de gestion pour les AMP de haute mer établies par la convention internationale OSPAR
- > constituer un réseau de gestionnaires, aujourd'hui préfiguré par MAIA
- > **Compléter le réseau**
- > compléter le réseau d'AMP, et mettre en place des mesures de gestion dans les AMP existantes en tenant compte d'enjeux encore insuffisamment pris en compte
- > mener à terme les missions d'étude des PNM de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais ainsi que d'Arcachon et assurer la mise en gestion de ces PNM après leur création
- > mettre à l'étude un PNM dans la zone du Mor Braz, conformément aux conclusions de l'analyse stratégique régionale pour la Bretagne sud et les Pays-de-la-Loire
- > conduire une analyse stratégique régionale sur le Sud Aquitaine en lien avec les autorités espagnoles

Elle succède à la 1^{ère} stratégie nationale de 2007, qui se focalisait sur les eaux métropolitaines, l'extension du réseau Natura 2000 en mer et la création des PNM. Depuis 2007, d'importantes évolutions sont intervenues, marquées par des engagements forts :

- > 20% des eaux françaises en AMP d'ici 2020, dont 50% en « réserves halieutiques » en moyenne globale (Grenelle de la Mer)
- > développement d'une nouvelle gouvernance au niveau national et des différentes façades maritimes (lois Grenelle)
- > objectif global du « bon état écologique » pour 2020 (DCSMM - page 4)

Situation actuelle

- > 11,7% des eaux métropolitaines en 2011 couvertes par des AMP
- > réseau très lacunaire outre-mer (1,15% des eaux ultra-marines en 2011)
- > lacunes en métropole : réseau essentiellement côtier (2,5% des eaux métropolitaines au-delà des 12 milles), enjeux de conservation peu ou pas pris en compte
- > fonctionnalité des écosystèmes et connectivité peu ou pas appréhendées
- > contribution du réseau à la cohérence « terre-mer » des politiques publiques à améliorer
- > protections fortes (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope...) peu développées

Cinq principes d'action pour le réseau des AMP

1. contribuer à la connaissance
2. contribuer au bon état des écosystèmes
3. contribuer au développement durable des activités
4. s'inscrire dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuer à la cohérence terre-mer des politiques publiques
5. répondre à des finalités définies à des échelles multiples

Orientations transversales pour la création et la gestion des AMP

> Gestion

- > organisation de la concertation et de la gouvernance pour la création et la gestion des AMP
- > nécessité d'améliorer le lien « terre-mer »
- > recours à la réglementation en mer et mutualisation de la surveillance
- > évaluation des résultats de la gestion
- > évaluation du coût d'un réseau d'AMP couvrant 20% des eaux françaises

> Création

- > articulation des différentes catégories d'AMP existant sur un même espace
- > chantier juridique pour la création de réserves naturelles au-delà des 12 milles
- > stratégie de création de réserves naturelles
- > prise en compte des orientations de la Stratégie DPM du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres
- > contribution du réseau des AMP à la gestion des ressources halieutiques
- > gestion adaptative



> Plateau Rocheux de l'île d'Yeu

La mairie de l'île d'Yeu, opérateur du site, a déposé un dossier de financement auprès de l'Etat et du FEDER. Elle attend désormais le feu vert du FEDER pour lancer le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission. Celui-ci devrait pouvoir intervenir dès le mois septembre 2012. Le travail d'élaboration du document d'objectif pourra alors débiter.

> Plateau du Four

Le diagnostic écologique ainsi que le diagnostic socio-économique ont été validés. Ces derniers ont permis de définir les objectifs de développement durable du site. Les groupes de travail se réunissent depuis le début de l'année pour définir le plan d'actions, lequel sera validé à l'occasion du prochain COPIL, le 11 juillet 2012. La validation finale du DOCOB est prévue pour la rentrée 2012.



> Laminaires du Plateau du Four
© Frédéric Lechat



> Nudibranche du Plateau du Four
© Frédéric Lechat

> Plateau de Rochebonne

Le COPIL a validé le 28 février dernier les diagnostics écologique et socio-économique auxquels l'année 2011 avait été consacrée. En 2012, le travail s'est poursuivi par la définition des enjeux et des objectifs de développement durable du site. En parallèle, les actions de gestion qui permettront d'atteindre ces objectifs sont en cours de définition, et le tout devrait être validé à l'automne 2012, lors du COPIL final.



> Puffin des Baléares
© Eric Garletti (www.cétacé.info)

> Carcans-Hourtin

Le 16 décembre 2011 a eu lieu la 1^{ère} réunion du (COPIL) des sites Natura 2000 en mer dits « au droit d'Hourtin et de Carcans », à Hourtin-Port. Elle a permis :

- > de présenter le groupement retenu par la DREAL Aquitaine pour élaborer le DOCOB : le CRPMEM Aquitaine, la LPO Aquitaine et l'ADERA ;
- > de lancer la démarche et les missions confiées à l'opérateur dans un premier temps: diagnostic socio-économique et concertation autour du projet.

Les premières analyses proposées par la chargée de mission ont été discutées lors de groupes de travail thématiques portant sur les loisirs, puis sur les activités professionnelles, les 4 mai et 7 juin 2012. Le prochain COPIL prévu le 28 juin prochain examinera ces résultats intermédiaires du diagnostic socio-économique.

> Côte Basque

Le COPIL des sites Natura 2000 de la Côte Basque s'est réuni pour la première fois le 19 Mars 2012. La Communauté de Communes Sud Pays Basque sera le porteur de tous les sites. L'opérateur technique n'est pas encore identifié, mais le CIDPM 64/40 a fait savoir aux services de l'Etat et aux collectivités locales qu'il souhaite réaliser le DOCOB sur les parties marines des sites : c'est l'acteur local le plus légitime pour mener à bien ce travail.

A l'heure actuelle aucun nouveau COPIL ou groupe de travail n'est prévu, et les personnes chargées de rédiger le DOCOB ne sont pas identifiées.

> PNM de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais

L'enquête publique s'est déroulée du 22 août au 22 septembre 2011 pour le grand public et jusqu'au 22 octobre 2011 pour les organismes listés par les Préfets. Son déroulement a été déclaré conforme à la méthodologie et à la réglementation.

Le grand public a participé en nombre. Le taux de réponse des organismes listés par les Préfets a été de 55%. L'absence de réponse ayant été jugée favorable, 66% des organismes ayant répondu sont favorables au projet et 28% y sont défavorables. A noter que les 7 CLPMEM concernés, le CRPMEM Bretagne et le CRC AA n'ont pas répondu et que le CRC PC a rendu un avis défavorable.

> Conclusion de l'enquête publique : AVIS FAVORABLE avec UNE RESERVE et TROIS RECOMMANDATIONS

> La réserve est la suivante : Inclure au sein du PNM le plateau de Rochebonne dans une configuration identique à celle de la zone Natura 2000, directive « Habitats » existant sur cette zone.

> Les recommandations sont les suivantes :

Inclure un représentant de l'agriculture et un représentant de l'Union Maritime et Portuaire de Rochefort dans le conseil de gestion. Effectuer les corrections du dossier d'enquête demandées (= ajout des cartographies des zones Natura 2000 en place).

> Suite de la procédure

Le Ministère dispose actuellement de 3 avis :

> Le rapport des Préfets (fidèle aux propositions de l'enquête publique - non public)

> Le rapport du Conseil National de Protection de la Nature

> L'avis du Conseil Scientifique et de l'Agence des AMP (qui préconise également l'intégration du Plateau de Rochebonne) et du Conseil d'Administration

En théorie, la procédure voudrait que les réserves d'une commission d'enquête soient levées, mais dans le cas présent, cela pourrait poser un problème juridique car le cas du Plateau de Rochebonne n'a pas fait l'objet d'un point précis au cours de l'enquête publique.

Compte-tenu des changements politiques survenus récemment, le décret de création du PNM ne devrait pas être publié avant septembre 2012.

> PNM du Bassin d'Arcachon et son ouvert

Le projet de PNM du bassin d'Arcachon et son ouvert a été soumis à enquête publique du 26 décembre 2011 au 10 février 2012.

Les pêcheurs professionnels ont participé activement à ces deux consultations. Ils ne sont pas opposés à la création d'un PNM sur le bassin d'Arcachon et dans les 3 milles, sous réserve que le projet prenne en compte les éléments suivants :

> Un Conseil de gestion de 50 membres maximum, dans lequel le collège des Collectivités territoriales n'est pas prépondérant ;

> Un poste pour Arca-Coop OP au Conseil de gestion ;

> Un positionnement clair du PNM vis-à-vis de la pêche professionnelle : la gestion des pêches ne doit pas être une compétence ni un objectif du Conseil de Gestion, mais doit rester du ressort des professionnels et administrations compétentes ;

> Un rôle fort du PNM pour l'amélioration des milieux, qui passe par un positionnement sur les projets d'envergure potentiellement impactant, y compris au large du PNM.

Le décret de création du PNM pourrait être signé dans le courant de l'été, et le Conseil de Gestion devrait se réunir avant la fin de l'année 2012.



© B. Ruiz, SIBA

• Sites Natura 2000 au large

Le séminaire biogéographique Atlantique, qui évalue pour chaque Etat membre la suffisance du réseau Natura 2000 proposé, avait, en 2009, mis en avant certains manques pour la France. Ainsi, elle doit, pour se conformer à la Directive Habitat-Faune-Flore, désigner de nouveaux sites en Atlantique pour la protection de l'habitat « Récif » au large du Golfe de Gascogne (tombants), du grand dauphin dans les zones offshore et du marsouin commun, notamment en mer Celtique.

Afin de pouvoir procéder à de nouvelles désignations de sites Natura 2000 au large, le Ministère a confié à l'AAMP et à l'Ifremer la réalisation de cam-

pagnes d'acquisition de connaissances dans ces zones :

> **PACCOM pour les mammifères marins et les oiseaux**
> données disponibles fin 2014

> **BobEco pour la connaissance des coraux profonds du Golfe de Gascogne**
> analyse en cours et devrait permettre d'entamer les discussions, notamment avec les pêcheurs professionnels, sur la localisation des nouveaux sites Natura 2000 fin 2012/début 2013, pour une désignation à la Commission européenne au 3^{ème} trimestre 2013.

• La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)

La directive 2008/56/CE du 17 juin 2008 ou DCSMM vise à parvenir au bon état écologique du milieu marin européen d'ici 2020.

En France, elle s'applique à l'ensemble de la ZEE découpée en 4 sous-régions marines (SRM) pour lesquelles des Plans d'Actions Pour le Milieu

Marin (PAMM) doivent être rédigés sous la responsabilité de deux préfets coordonnateurs par SRM (PréMar Atlantique et Préfet des Pays de la Loire pour le Golfe de Gascogne).

> **Les PAMM comprennent 5 parties adaptées à chaque SRM**

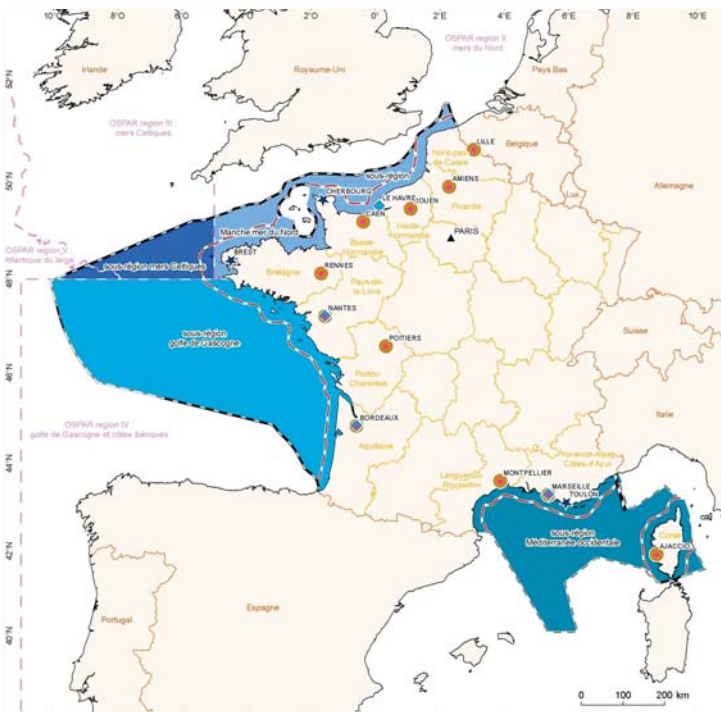
> **Évaluation initiale de l'état des eaux : état écologique, pressions et impacts, analyse socio-économique (juillet 2012)**

> **Définition du bon état écologique adoptée au niveau nationale (juillet 2012)**

> **Objectifs environnementaux (juillet 2012)**

> **Programme de surveillance (2014)**

> **Programme de mesures (élaboration pour 2015 et mise en œuvre en 2016)**




Les enjeux pour la pêche professionnelle sont majeurs puisque toutes les sources de pressions sur l'environnement sont abordées et que la pression des activités de pêche, et notamment du chalutage de fond, est régulièrement mise en avant (pression sur la ressource, sur les fonds marins...).

Les quatre SRM de la DCSMM

> Source : AAMP

Contacts :

 > Aline Delamare
05 46 82 60 60
delamare.aglia@orange.fr

 > Perrine Ducloy
01 72 71 18 11
pducloy@comite-peches.fr

 > Alice Khayati
05 57 72 29 69
cdpmem33.alice@orange.fr

 > Fanny Brivoal
09 61 32 42 36
f.brivoal@yahoo.fr


Marine protected areas
in the Atlantic arc


Union Européenne
Fonds Européen de
Développement Régional


ESPACE ATLANTIQUE
Programme Transnational


Région
BRETAGNE


Région
PAYS DE LA LOIRE


Poitou
Charentes
la démocratie participative


RÉGION
AQUITAINE
EN AQUITAINE ET EN AVANCE

Investir dans notre futur commun

L'Agليا, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

MAIAtlantique / n°4 : Juillet 2012

Rédaction : Aline Delamare / Fanny Brivoal / Perrine Ducloy / Alice Khayati / Gwennaëlle Daniel / Antonin Hubert.

Maquette : Sambou-Dubois / Crédits photos : Agليا / Pascale Fossecave / Éric Garletti / Frédéric Lechat / B. Ruiz, SIBA.